

Les activités de recherche coordonnée de l'AIEA

Collaborer et échanger grâce à la recherche :

l'application sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires

L'AIEA rassemble des établissements de recherche du monde entier pour collaborer dans le cadre d'activités de recherche coordonnée (ARC) dans des domaines tels que les applications des isotopes et des rayonnements dans l'agriculture, la santé humaine, l'industrie, l'hydrologie, les environnements terrestre et marin, l'énergie nucléaire et les études économiques, ainsi que la sûreté et la sécurité nucléaires.

Que sont les activités de recherche coordonnée de l'AIEA ?

Les activités de recherche coordonnée (ARC) favorisent l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies résultant du recours aux sciences nucléaires et de l'utilisation de techniques isotopiques, ainsi que leur adoption dans les États Membres de l'AIEA.

Les résultats du programme des ARC

Les résultats des ARC sont communiqués aux États Membres et à la communauté scientifique internationale par l'intermédiaire de publications scientifiques et techniques, de bases de données, de présentations données lors de colloques et de conférences, ainsi que par le transfert de technologies

éprouvées dans le cadre de projets de coopération technique de l'AIEA. De nombreux diplômes de doctorat sont obtenus dans le cadre de projets de recherche coordonnée (PRC), et les relations et les réseaux professionnels que les PRC aident à établir perdurent souvent une fois le projet achevé.

Comment les établissements de recherche peuvent participer aux ARC

- Se rendre sur la page <https://www.iaea.org/services/coordinated-research-activities>. Rechercher les PRC pertinents :
 1. dans la liste des activités de recherche coordonnée de l'AIEA pour lesquelles une proposition peut être envoyée (par programme sectoriel, par programme et par projet)
 2. avec la fonction de recherche des PRC
- Soumettre une proposition de contrat ou d'accord de recherche, au moyen des formulaires à télécharger sur la page web des ARC, directement à la Section d'administration des contrats de recherche de l'AIEA, à l'adresse suivante : research.contracts@iaea.org

Contrats de recherche Énergie Industrie Environnement marin
AIEA RECHERCHE COORDONNÉE Santé humaine
Réseaux Environnement terrestre Publications scientifiques
Agriculture Sûreté/Sécurité Études économiques
Isotopes Science nucléaire Hydrologie Collaboration

Collaborer et échanger grâce à la recherche



Les PRC constituent une occasion unique pour les scientifiques du monde entier d'unir leurs forces et d'entreprendre des travaux de recherche innovants, dans le cadre d'études en cours comptant parmi les plus importantes dans le domaine des applications pacifiques des sciences nucléaires. Les établissements de recherche, y compris ceux qui n'ont jamais pris part à des PRC, sont encouragés à postuler.

Si le projet proposé est approuvé, un contrat ou un accord sera envoyé au responsable de l'établissement demandeur pour approbation et signature, et le gouvernement de l'État Membre sera informé de la conclusion du contrat ou de l'accord, comme il convient.

En 2016, les contrats de recherche sont généralement attribués pour toute la durée du PRC (auparavant, ils l'étaient pour une période d'un an et étaient renouvelés chaque année pendant la durée du projet). Les accords de recherche sont attribués pour la durée du PRC.

Chaque partie au contrat doit soumettre un rapport d'étape annuel et un rapport final au terme du contrat. La poursuite du projet et le paiement de la tranche suivante sont approuvés dès lors que l'administrateur du projet donne une évaluation positive des rapports d'étape. Les parties à l'accord doivent soumettre un rapport à chaque réunion de coordination de la recherche du PRC.

Les ARC

Les ARC sont menées principalement au titre des projets de recherche coordonnée (PRC) et des réunions de coordination de la recherche (RCR) connexes. Dans ce cadre, des contrats de recherche, des contrats techniques et doctoraux sont attribués et des accords de recherche sans financement sont conclus. Chaque PRC mobilise généralement 10 à 15 établissements de recherche de toute une série de pays à des stades de développement socio-économique différents, qui travaillent ensemble pendant trois à cinq ans.

Aperçu des ARC en 2018

- 121 PRC en cours
- 1 600 contrats de recherche, contrats techniques ou doctoraux et accords de recherche en cours
- 71 réunions de coordination de la recherche
- 7,1 millions d'euros dépensés